ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Lutte contre le vol de vélos

Question écrite n° 2452

Texte de la question

Mme Julie Delpech alerte M. le ministre délégué auprès de la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation, chargé des transports, sur l'ampleur croissante des vols de vélos dans le pays, en particulier dans les zones urbaines. Ce phénomène dissuade de nombreux citoyens d'adopter un mode de transport pourtant central pour la transition écologique et la promotion des mobilités douces. Chaque année, plusieurs centaines de milliers de vélos sont dérobés en France et seuls 5 % retrouvent leur propriétaire. La situation est exacerbée par le développement des services de livraison à vélo, qui, en l'absence de contrôles suffisants, peuvent parfois favoriser l'utilisation de cycles volés. Malgré les avancées permises par la loi d'orientation des mobilités (LOM), telles que l'obligation de marquage des vélos et la création du Fichier national unique des cycles identifiés (Fnuci), ces dispositifs semblent insuffisants pour enrayer ce fléau. Les forces de l'ordre disposent souvent de moyens limités pour effectuer des contrôles efficaces et de nombreuses villes manquent encore d'infrastructures sécurisées adaptées au stationnement des vélos. Dans ce contexte, des mesures complémentaires mériteraient d'être envisagées, comme un contrôle systématique des vélos utilisés dans les services de livraison ou une extension de l'obligation de marquage à tous les cycles en circulation. Aussi, elle souhaite connaître les initiatives envisagées par le Gouvernement pour renforcer la lutte contre le vol de vélos, qu'il s'agisse de prévention, de répression ou du développement d'infrastructures sécurisées.

Texte de la réponse

La loi d'orientation des mobilités (LOM) a rendu obligatoire l'identification des cycles depuis le 1er janvier 2021 afin de lutter contre le vol, le recel et la revente illicite des vélos. Ce dispositif permet, à partir d'un numéro d'identification unique apposé sur le cadre, aux forces de l'ordre de contacter le propriétaire lorsque le vélo est retrouvé et aux particuliers d'éviter l'achat d'un vélo volé. Au total, plus de 6,5 millions de vélos étaient ainsi identifiés à la fin du mois d'octobre 2024, soit plus d'un tiers des vélos actuellement utilisés. Parmi les 63 800 signalements de vols dans le fichier national des cycles identifiés, plus de 11 % des vélos ont été retrouvés ; ce chiffre est en augmentation, avec 11,4 % de vélos retrouvés en 2024, contre 10,3 % en 2023 et 7,5 % en 2022. Avec ce fichier, les forces de sécurité intérieure ont accès aux données personnelles du propriétaire, à partir de l'identifiant via leurs outils numériques nomades ou fixes. L'utilisation de cette fonctionnalité progresse avec plus de 1 300 consultations de la base de données par mois en 2024 (contre 1 042 en 2023 et 500 en 2022). Une campagne de communication « Mon vélo j'y tiens » est effectuée dans les commissariats de police et brigades de gendarmerie, avec des messages à destination des usagers pour faire connaître davantage l'intérêt de l'identification des vélos. Des actions de communication et de formations sont également menées auprès des agents de police municipaux pour améliorer la connaissance de de ce dispositif qui semble tout à fait adapté pour lutter contre le phénomène de vol de vélos, pour peu que sa diffusion et sa connaissance progressent. Par ailleurs, des initiatives ont été prises pour renforcer la sécurité des stationnements vélo dans les gares. En 2021, la LOM fixait un objectif d'équipement en stationnement sécurisé plus de 1 100 gares (sur 3 000). Plusieurs autres programmes financés par certificat d'économie d'énergie mettent le vélo au cœur de leur action, notamment des programmes soutenant des études ou aménagements de stationnement sécurisé : « Alvéole + » pour cofinancer des stationnements sécurisés vélo dans l'espace public, chez les bailleurs sociaux et dans les copropriétés, dans les établissements scolaires et les pôles

d'échange multimodaux ; « Objectif Employeur Pro-Vélo » pour acculturer et soutenir les employeurs dans le développement de la mobilité à vélo de leurs salariés, en visant l'accompagnement des employeurs publics et privés vers des actions, notamment le stationnement sécurisé.

Données clés

Auteur : Mme Julie Delpech
Circonscription : Sarthe (1re circonscription) - Ensemble pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 2452
Rubrique : Cycles et motocycles
Ministère interrogé : Transports
Ministère attributaire : Transports

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 3 décembre 2024, page 6426
Réponse publiée au JO le : 4 février 2025, page 581